ROUBAIX

NOS PRIMES

Voir plus loin nos Bons-Primes.
Avec 6 BONS et 2 fr. 90, on a droit à **6 Couteaux** *indémanchables.*
Avec 10 BONS et 3 fr. 50, on a droit à **18 pièces de table : 6** *cuillères, 6 fourchettes, 6 cuillères à café.*

Coopérative « La Paix »

73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité
Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

MORT AU SERVICE

La Mairie a été avisée hier, qu'un roubaisien, nommé Pollet, soldat au 1er régiment d'infanterie coloniale, est décédé le 28 juin à l'Hôpital-Maritime de Cherbourg.

La famille, qui habite rue du Luxembourg, 44, a été informée par les soins de M. Marion commissaire central du malheur qui la frappe.

—o—

LA DUCASSE DU JEAN-GHISLAIN

Favorisée par un temps superbe, la ducasse du Jean-Ghislain, une des plus vieilles kermesses de notre ville, a obtenu un énorme succès.

Vers 5 heures, la rue de l'Ommelet était noire de monde et tous les habitants de ce quartier si populeux, ont été enchantés du résultat de leur fête annuelle.

—o—

APRES UNE QUERELLE DE MENAGE

Samedi soir, vers neuf heures, à la suite d'une querelle de ménage, Juliette Liénard, épouse Debuysère, 23 ans, soigneuse, demeurant boulevard de Metz, cité St-François, s'est jetée dans le canal, au quai de Bordeaux.

Retirée aussitôt par deux jeunes gens, Laurent Catoire, âgé de 16 ans, et Bulteau Georges, 16 ans, demeurant tous deux, rue Voltaire, elle a été, après avoir reçu des soins, reconduite à son domicile.

Informations et Communications diverses

LA CUITE SCANDALEUSE. — Procès-verbal a été dressé contre A. L..., 43 ans, apprêteur, demeurant 355, rue des Longues-Haies, pour ivresse scandaleuse.

CE QUE L'ON TROUVE. — M. Prosper Janssens, demeurant 79, rue du Grand Chemin, a trouvé un trousseau de clefs de sûreté.

LES TRAVAILLEUSES DE LA RUE. — Des procès-verbaux ont été rédigés à la charge de filles soumises surprises en flagrant délit de racolage sur la voie publique ; ce sont : B. D..., 19 ans, R. D..., 21 ans, M. C..., 20 ans, S. H..., 20 ans, A. B..., 20 ans.

LA GUERRE AUX TOUTOUS. — Il a été mis, hier, 15 chiens en fourrière, et sept contraventions ont été rédigées à la charge de divers propriétaires.

BAIGNADE ILLICITE. — Alphonse Vanderaghem, 20 ans, rue Soult, 1, et Georges Laurent, 22 ans, mécanicien, rue d'Alger, 141, qui s'étaient baignés dans le canal au quai de Wattrelos, ont été l'objet d'un procès-verbal.

ECOLE DE NATATION. — L'école de natation sera ouverte au public, le samedi 4 juillet.

LA ROUBAISIENNE A MAUBEUGE. — L'approche du grand concours de Maubeuge donne une activité intense au local de notre société municipale.

Tous les soirs, les répétitions se succèdent pour le perfectionnement des mouvements qui doivent être produits.

Nos gymnastes, voulant obtenir une fois de plus la couronne pour la Roubaisienne, travaillent avec une ardeur qui doit les conduire aux succès.

La section des pupilles, dont le courage égale celui des adultes, prendra part aussi au concours de section simultané première catégorie.

— Les cours d'instructions militaires de la *Roubaisienne*. — *Le comité de la Roubaisienne* informe les jeunes gens qui veulent suivre ces cours, qu'ils peuvent toujours se faire inscrire au local de la société rue Jeanne d'Arc.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 28 juin 1903

Naissances. — Deberghes Hermance, Hôtel-Dieu — Vermeulen Louis, rue des Anges, cour Thérin, 5. — Steyt Victorine, rue de Lille, 152. — Tiberghien Maurice, Hôtel-Dieu. — Liebert Marguerite, 30, rue Cugnot. — Delannoy Achille, 33, rue de Lorraine. — Prez Henriette, 10, rue du Tilleul. — Godeer Rachel, rue du Fontenoy, cour Allard, 1. — Callebaut François, rue de Tourcoing, cour St-Louis, 9.

Publications de mariages. — Florent Hénon, 28 ans, employé de commerce, rue Pierre-de-Roubaix, 69 et Madeleine Fiévet, 19 ans, sans profession, rue des Lignes, 19. — Henri Nutin, 25 ans, magasinier, rue Choiseul, 59 et Adrienne Lanciaux, 24 ans, soigneuse, rue d'Alger, cour Abdelkader, 9. — Alphonse Pollet, 24 ans, sans profession à Tourcoing et Magdeleine Ternynck, 19 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Arthur Deleersnyder, 21 ans, brodeur à Saint-Genois et Marie Adams, 24 ans, cuisinière, rue du Fort, cour Dufermont, 4. — Alexis Vandaele, 26 ans, apprêteur, rue Cugnot, 59 et Marie Dewilde, 21 ans, lessiveuse, rue d'Arcole, cour St-Léon, 5. — Georges Billouez, 28 ans, cocher, rue Sébastopol, 89 et Jeanne Desbucquois, 23 ans, ménagère, rue d'Isly, 30. — Jean Strassel, 31 ans, monteur en fer, boulevard de Beaurepaire, 278 et Maria de Speghel, 21 ans, soigneuse, boulevard de Beaurepaire. — Emile Delcroix, 20 ans, peigneur à Wattrelos et Marie Leman, 18 ans, trieuse, rue de la Conférence, cour Frère, 2. — Alfred Leveugle, 27 ans, cabaretier à Wattrelos et Aline Omér, 29 ans, ménagère à Wattrelos. — Elie Cooreman, 19 ans, ajusteur, rue Jouffroy, 77 et Rachelle Caby, 21ans, journalière à Lys. — Henri Vandecasteele, 26 ans, ouvrier agricole à Espierres et Berthe Dubrometz, 26 ans, journalière, rue du Tilleul, 181. — Jules Bouchez, 29 ans, employé au chemin de fer à Roubaix et Augustine Alcandre, 34 ans, couturière à Lille. — Emile Demoor, 32 ans, domestique, rue de la Perche, fort Sion, maisons Cornille, 1 et Philomène Dervaux, 28 ans, dévideuse, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 4. — Albéric Dethier, 23 ans, tailleur d'habits, rue des Longues-Haies, 218 et Marie Vanmeercke, 21 ans soigneuse, place du Progrès, 21. — Florimond Vanfleteren, 27 ans, tisserand, rue des Anges, 61 et Angèle Mahieu, 19 ans, bobineuse, rue de l'Alma, cour Charpentier, 2. — Jules Liévin, 26 ans, magasinier, rue Terneux, 8 et Palmyre Deschamps, 24 ans, éplucheuse, rue de la Banque, 4. — Pierre Michaux, 50 ans, tisserand, rue Blanchemaille; 75 et Philomène Bobée, 42 ans, tisserande, rue Blanchemaille. — Gustave Amelynck, 24 ans, menuisier, rue Voltaire, 64 et Elise Vollekindt, 20 ans, doubleuse, rue Jacquart, cour Masurel, 16. — Gustave Duhamel, professeur de langues, rue de la Gare, 46 et Alice Kaltenbacher, sans profession, rue Pauvrée, 15. — Adolphe Vandenhaute, 19 ans, paveur, rue de la Redoute, 79 et Marguerite Brulois, 20 ans, gazeuse, rue de la Redoute, cour Veuve Henrion, 1. — Jules Roussel, 23 ans, trieur de laines à Wattrelos et Claire Gronier, 21 ans, bobineuse, rue d'Oran, 33 bis. — Félix Thienpont, 20 ans, ajusteur-mécanicien, à Croix et Aimée Renard, 26 ans, bobineuse, rue de Soubise, cour Watteau, 9. — Jean Gysselings, 31 ans, journalier, place de la Nation, estaminet Colin et Marie Malfait, 22 ans, *caoutchoutière, rue de la Vigne, 53*. — *Gilbert* Quartier, 23 ans, fondeur à Croix et Juliette Cornu, 23 ans, piqurière, rue Newcomen, 33. — Elisée Retsin, 19 ans, laveur, rue Barbe d'Or, 26 et Eugénie Vienne, 23 ans, *soigneuse, rue Drouot*.

Décès. — Delestré Gaston, rue Solférino, 13. — Vlaeminck Alphonse, 19 ans, tisserand, rue de Naples, 49. — Malfait Aurore, 84 ans, sans profession, Hôtel-Dieu. — Haegemans Richard, 1 mois, Hôtel-Dieu.

CADEAUX UTILES Voir nos Primes Découper les Bons

TOURCOING

L'ODYSSEE D'UN DESERTEUR

Dans l'après-midi d'hier, un nommé Charles-Emile Cacheur, âgé de 22 ans, originaire de *Nonpatelyze (Meurthe-et-Moselle)*, vint déclarer à l'agent de service sur la Grande-Place qu'il était déserteur et lui demanda de le mettre en état d'arrestation.

Conduit devant M. le commissaire de permanence, Cacheur raconta qu'il avait déserté à la date du 15 février 1903, du 153e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Toul.

Il partit pour l'Allemagne, d'où il fut bientôt expulsé et rejeté sur la Suisse. Il se dirigea ensuite sur l'Italie, et embarqua comme cuisinier à bord d'un navire anglais en partance pour Buénos-Ayres.

L'Amérique ne lui réservait que des désillusions. Réduit à y végéter, Cacheur prit la résolution de regagner la France, et le 21 juin, il remettait le pied sur le sol natal.

De Dunkerque, il vint échouer à Tourcoing. Dépourvu de ressources, il préféra en finir.

Cacheur a été écroué à la gendarmerie, qui va le remettre entre les mains des autorités militaires.

—o—

GRAVE ACCIDENT DANS UNE NOCE

Une noce était célébrée samedi soir, à l'estaminet du « Coq Français », tenu par M. Henri Verriez, boulevard Gambetta.

Vers 2 heures du matin, alors que l'animation battait son plein, un invité, M. Jules Vancroise, 32 ans, mécanicien, demeurant rue du Soudan, 12, fit une chute en jouant sur le balcon et se fractura le tibia droit.

On s'empressa autour du blessé, qui reçut bientôt les soins du docteur Cuisset. La guérison exigeant un long traitement, M. Vancroise, qui est marié et père de famille, a été transporté hier matin à l'hôpital civil.

—o—

FETE NATIONALE

Concours de déclamation. — On nous prie de préciser le point ci-après des conditions du Concours de déclamation entre médaillés :

Seront admis au concours de déclamation entre médaillés ceux qui auront obtenu, en 1903 ou dans les années précédentes, une médaille pour le genre dramatique ou pour le genre comique.

Toutefois, le morceau à déclamer pour ce concours d'honneur, devra être du genre dramatique.

—o—

PRECOCE MALFAITEUR

La police a arrêté, hier matin, un sieur Joseph Salomon Vergote, 15 ans, domestique rue du Bus, pour vol au préjudice de son patron, M. Hornain, cultivateur à Monchaux.

Ce précoce voleur avait profité d'une absence momentanée de ses patrons pour enlever un costume en drap, une montre en argent et une somme de 10 francs.

—o—

LE PASSAGE DES PIGEONS VOYAGEURS

Il est passé samedi soir, en gare de Tourcoing, 21.180 *pigeons-voyageurs* destinés à des lâchers qui ont eu lieu hier dimanche.

Ces pigeons, contenus en 11 wagons, ont été répartis comme suit dans les villes ci-après : Vitry, 147 p. ; Saint-Denis 145; Saint-Just, 311; Chantilly, 810; Creil, 4062; Breteuil, 2946; Arras, 12.759.

—o—

Promenade scolaire

Ainsi que nous l'avons annoncé, les élèves garçons de nos écoles communales ont effectué, hier, après-midi, la seconde promenade scolaire de l'année.

Le but de la sortie était la ferme de la Bourgogne. Les promeneurs s'y sont rendus, en très bon ordre, entraînés à merveille par les clairons et tambours de la Fédération scolaire. Après une récréation d'une heure dans la grande pâture de la ferme, une collation fut servie aux enfants.

La colonne a rentré à Tourcoing, vers 7 heures et demie, fort enchantée de la promenade.

—o—

Concert public

« La Fanfare du Pont Central » et l'orphéon « L'Avenir Lyrique » exécuteront le jeudi 2 juillet 1903, à 8 heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants :

La Fanfare du Point Central :
1. Bray-sur-Somme, allegro militaire (Bajus). — 2. Souvenir de Chantilly, menuet gothique (Kelsez).

L'Avenir Lyrique :
3. Les Montagnards (Léon Jouret). — 4. Beau jour d'été (Saintis).

La Fanfare du Point Central :
5. Attila, fantaisie, opéra de (Verdi). — 6. Sur les bords de l'oasis, valse (A. Dubois).

Informations et Communications diverses

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé dimanche aux Halles : asperges, 20 bottes ; fraises, 280 k. ; blettes, 120 k. ; pain d'épices, 400 k. ; pêches, 100 k. ; haricots verts, 30 k. ; amandes vertes, 20 k. ; artichauts, 520 ; lapins, 15 ; beurre, 20 k.

CONTRAVENTIONS. — Des contraventions ont été relevées contre Emile W..., 18 ans, charbonnier, rue des Francs, chez Verbrouck, et P... Henri, 20 ans, *même profession*, rue des Francs, 40 ; pour violences légères et réciproques ; Pierre V..., 45 ans, domestique, rue du Moulin, 36, pour tapage injurieux.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 28 juin 1903

Naissances. — Néant.

Décès. — Loucke Henri, 12 ans, rue de la Baille, 86. — Selosse Marie, 11 mois, rue du Pont-de-Neuville, 95.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

INCENDIE. — Hier matin, un garçon était assis sur un seuil de porte dans le quartier du Totein. Les habitants du quartier croyant avoir affaire à un malade lui offrirent à manger, mais le pauvre garçon refusa en s'écriant : On veut m'empoisonner.

Le garde informé se rendit à l'endroit indiqué et n'eut pas de peine à remarquer qu'il se trouvait en présence d'un fou. Il le conduisit en sûreté où il fut trouvé possesseur de papiers au nom de *Guillaume Debacker, né le 5 juin 1873, demeurant* à Schaerbeeck, place Gaucheret, 11 (Bruxelles). La famille de ce malheureux a été prévenue.

ETAT-CIVIL. — *Publications de mariages*. — *Julien Davreux, 50 ans, jardinier à Croix, et* Julienne Cuvelier, ménagère à Croix. — Léon Cossart, 26 ans, inspecteur de la traction du chemin de fer du Nord à Lille, et Marguerite Goblet, 23 ans, sans profession, à Croix. — Félix Thienpont, 20 ans, ajusteur à Croix, et Aimée Renard, 26 ans, bobineuse à Roubaix. — Gilbert Quartier, 23 ans, fondeur à Croix, et Juliette Corne, 23 ans piqurière à Roubaix.

TOUS NOS VENDEURS Délivrent nos Primes Remettez Bons-Primes

LE NORD

LILLE

—o—

LES ANCIENS DU 8 DE LIGNE

Hier, à l'occasion de l'anniversaire de Solférino avait lieu la réunion annuelle des Anciens du 8e de ligne.

La fête commença par la cérémonie de la remise du drapeau de la société. Après, les sociétaires en corps, se rendirent au siège de la société, rue Jean-Roisin, où furent offerts les vins d'honneur.

A deux heures, un banquet amical réunissait dans les salons de l'annexe du Grand-Hôtel, tous les anciens militaires du 8e.

A la table d'honneur, avaient pris place M. le général Solard, gouverneur de Lille, président d'honneur des Anciens du 8e. MM. Douvrin et Destrée, président et vice-président de la fédération des sociétés militaires ; MM. Lechristo, Jacquemary, Dufossez, Wissaut, Didry, *des sections de Roubaix et Roussel*, de Tourcoing. Les autres régiments de la région étaient aussi représentés ainsi que divers présidents des sociétés de musique de la ville.

Au dessert, M. May, président de la société salue le président d'honneur, M. le général Solard dont il retrace l'œuvre. Il dit le but de la société qui tend à l'amélioration du droit des humbles.

M. Douvrin, après lui, remercie le général Solard, et boit à la fédération des Anciens militaires, à la Musique du Centre et à la presse.

M. le général Solard répond en ces termes :

Messieurs, mes chers amis,

Permettez-moi de vous nommer ainsi, car jamais mot n'aura été mieux en situation.

Ici, nous avons deux fois le droit de nous *dire de bons, francs et loyaux amis*. D'abord, parce que nous sommes des mutualistes embrigadés pour nous aider les uns les autres, et ensuite parce que nous sommes des camarades ayant servi la patrie à l'ombre du même drapeau.

Ah ! ce vieux drapeau, comme l'air est pur autour de lui, quand il flotte en balayant de ses plis tricolores les haines, les jalousies, les ambitions démesurées, en un mot, toutes les mesquineries humaines !

Et tenez ! *ne sentez-vous pas vos cœurs* battre plus librement dans vos poitrines ? Respirez, ah ! respirez bien fort ; c'est l'amour de la patrie qui passe !

Et maintenant, debout les enfants ! et buvons à la France et à la République !

Après lui prennent la parole MM. Destrée, commandant Lion, etc...

La remise de deux médailles de bronze est ensuite faite par M. le général Solard.

La série des toasts est close. Les chants et les monologues se succèdent, continuant à donner à la fête le caractère de cordialité joyeuse qu'elle a eu durant toute la réunion.

—o—

FETE DE GYMNASTIQUE

Hier, au gymnase du boulevard Sébastopol, la Société de gymnastique « La Française » donnait sa fête annuelle que cette année présidait M. le commandant de pompiers Druez, président d'honneur de la Société ; MM. Léon Boivin, Delerive, Coppens, *membres du bureau de la Société*.

A 4 heures précises, les gymnastes défilent, et, en musique, exécutent dans la perfection, les mouvements d'ensemble de la fête fédérale de Marseille, sous l'habile direction du nouveau moniteur, M. Jean-Baptiste Vancraynest.

Le travail simultané aux parallèles et à la barre fixe est très goûté et ces mouvements pourraient bien être couronnés au concours de Maubeuge.

MM. Jules Quivy et Dablaing se font applaudir dans leurs beaux assauts de boxe.

La section de concours exécute avec énergie, une série de mouvements à mains libres d'une grande difficulté, aussi le public fait-il une ovation au moniteur à qui un superbe bouquet est offert.

Après une belle série de poses plastiques, le public s'écoule aux accents de la « Marseillaise » exécutée par la symphonie si bien dirigée par M. Demanet.

—o—

ACCIDENT

Un accident s'est produit hier, vers une heure de l'après-midi, dans la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

M. Paul Thomas, 55 ans, magasinier, chez M. Vandervout, ferblantier, 38, rue des Guinguettes, passait rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, conduisant une charrette à bras. Accroché par une voiture de place, le pauvre homme fut très sérieusement contusionné au ventre.

Relevé par des passants, Thomas a été transporté dans une pharmacie voisine, où il a reçu les soins de M. le docteur Bleuzé. Après quoi, le blessé a pu continuer sa route.

—o—

FUNERAILLES

Nous apprenons la mort de M. Jacques Bernard Haller, décédé à Lille, rue des Jardins, 30.

M. Haller était âgé de 72 ans. Esprit émancipé et cœur généreux, il était sympathique à tous ceux qui le connaissaient et qui le regrettent.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui lundi, 29 juin, à trois heures et demie.

—o—

OBSEQUES CIVILES

Mardi 30 juin, à 4 heures de l'après-midi, auront lieu les obsèques purement civiles du citoyen Louis Legros, membre du Syndicat de l'Industrie textile, de l'Union de Lille et du P. O. F. Réunion avenue de Dunkerque, cité Termotte.

—o—

LES FETES DE MOULINS-LILLE

Hier après-midi, a eu lieu la distribution des prix aux lauréats de la cavalcade des fêtes de Moulins et Saint-Michel.

Avant cette solennité, un cortège formé d'un certain nombre de sociétés de Moulins-Lille, s'est rendu au cimetière du Sud, pour déposer une couronne sur la tombe de M. Caron, ancien président du Comité des Fêtes, M. Gardes, président actuel, a adressé ses hommages à son prédécesseur.

M. Caron fils, a remercié le Comité de sa sympathique manifestation.

Les membres du Comité se sont ensuite rendus à l'Ecole supérieure des filles, boulevard des Ecoles, où avait lieu la distribution des récompenses.

Avant la lecture du palmarès, M. Broyant, au nom de la population a remercié chaleureusement M. Gardes et lui a offert en souvenir, un superbe bronze d'art. M. Gardes a remercié en quelques mots M. Broyant et a assuré le Comité de tout son dévouement.

Aussitôt après a eu lieu la distribution des récompenses, dont voici l'énumération :

Promenades de cycles et voitures décorés. — 1re catégorie. — 1er prix, 100 fr., M. Petitberghien Jules, 264 points. — 2e, 60 fr., M. Leclercq Alphonse, 242 points. — 3e, 40 fr., M. Aano René, 216 points.

Le 4e prix de 20 fr. est donné à M. Leclercq Adolphe qui devait présenter un automobile décoré et qui n'a pu le faire par suite d'un accident survenu à ce véhicule.

2e *catégorie*. — Récompenses spéciales à MM. J. Lepoutre, 3 ans, et Demard C., 8 ans. — 1er prix, 75 fr., M. Leclercq Adolphe, 302 points. — 2e, 50 fr., M. Vandromme, 277 points. — 3e, 25 fr., M. Delcamp Louis, 267 points. — 4e, 20 fr., M. Lagache Paul, 262 points. — 5e ex-æquo, 15 fr., M. Lesur Emile, 251 points, et 15 fr., M. Boutry Alphonse fils, 251 points. — 6e, 10 fr., M. Langin Pierre, 240 points. — 7e, 10 fr., M. Bruille Pierre, 237 points. — 8e, 10 fr., M. Carnière Edmond, 233 points. — 9e, 10 fr., M. Anno Gabriel, 231 points. — 10e, 10 fr., M. Van Esse Jean, 230 points. — 11e, 10 fr., M. Santens Gustave, 230 points. — 12e, 10 fr., M. Vanhagendoren Victor, 223 points. — 13e, 10 fr., M. Pierron Ernest, 217 points. — 14e, 10 fr., M. Debrauer Anatole, 200 points. — 15e, 10 fr., M. Santens Helloné, 199 points. — 16e, 10 fr., M. Boudry Alphonse, 196 points. — 17e, 10 fr., M. Rondelez Emile 194 points.

3e catégorie. — 1er prix 100 fr. M. Cretal Marcel, 298 points. — 2e, 60 fr., MM. Lavallez Raymond et Emilienne, 295 points. — 3e, 40 fr., M. Meylemans Pierre, 277 points. — 4e, 20 fr., M. Lambert Florent, 255 points. — 5e, 20 fr., M. Poorteman, 255 points. — 6e, 15 fr., Mme Bayeulle Octavie, 255 points. — 7e, 10 fr., M. Blaise A., 199 points.

1er prix d'honneur, 500 francs, 3003 points, Symbole de la Paix et de la Guerre, Les Petits Joueurs. — 2e prix d'honneur, 450 fr., 294 points, l'Incendie du Théâtre, Les Petits Fagots. — 1er premier prix, 400 fr., 284 points, Jean-Bart et l'Amiral Anglais, Les Bons Enfants du Sud. — 2e premier prix ex-æquo, chacun 350 fr., 281 points, Le Monument Desrousseaux, Les Sans Visières et 281 points, La Prise de la Bastille, Les Amis de la pipe. — 1er deuxième prix, 250 fr., 270 points, La France en Paix, Les Bras de fer. — 2e deuxième prix ex-æquo, chacun 225 fr., 267 points, L'Ombre de Napoléon Ier visitant son tombeau, Les Purotains du Sud et Souvenir de 1792, Les Risquons-Tout. — 4e deuxième prix, 175 francs, 263 points, Les Poses de marbres, l'Espérance. — 1er troisième prix, 160 francs, 262 points, La Paix c'est le Travail, Les Cœurs Joyeux. — 2e troisième prix, 150 francs, 260 points, La Statue de la République, Les Francs Buveurs. — 3e troisième prix, 140 fr., 259 points, La République Française, les Bois sans soif. — 4e troisième prix, 135 fr., 256 points, La Reine des Ouvrières, Les Blagues à l'dèche. — 1er quatrième prix, 125 fr., 249 points, Les chercheurs de fortune autour du trottoir, Les Frères réunis. — 2e quatrième prix, 115 francs, 242 points, La Charité, Les Casquettes. — 3e quatrième prix, 110 fr., 232 points, Napoléon Ier et ses braves, Les Retards au Jeu. — 1er cinquième prix, 100 fr., 210 points, Le Barbier Maes, les Deux Sous. — 2e cinquième prix, 100 fr., 196 points, Les Fontaines lumineuses, Les Francs piqueurs. — 3e cinquième prix, 100 fr., Les Invalides du Travail, Les Vieillards.

—o—

UNIVERSITE DE LILLE

FACULTE DES LETTRES. — Les examens annuels de Russe auront lieu le *samedi*, 4 juillet, à 3 heures, sous la présidence de M. Louis Léger, professeur au collège de France, membre de l'Institut.

Informations et Communications diverses

EN TAQUINANT L' GOUJON. — Hier matin, un garçon de 18 ans, D..., de Ronchin, était venu de fort bonne heure au Grand Carré, pour y pêcher une friture.

Survint un des gardes du « crû » qui interpella le malheureux pêcheur et finit par lui dresser procès-verbal. Navré, D... remit sa ligne sur l'épaule et regagna son domicile.

A L'ABATTOIR. — Durant la semaine écoulée, on a saisi à l'Abattoir : 42 kilos de viande de bœuf ; 856 kilos de vache ; 62 kilos de veau ; 42 kilos de mouton ; 172 kilos de porc ; 227 kilos de cheval. Soit un total de 1401 kilos de viandes diverses reconnues impropres à la consommation.

CERCLE POLYGLOTTE. — Un cercle polyglotte des membres de l'enseignement primaire vient de se constituer à Lille.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 2 juillet, a 4 heures précises, au *local de la société*, ancienne école rue des Poissonceaux.

Tous les membres de l'enseignement s'intéressant à l'étude des langues vivantes sont priés d'y *assister*.

LES OUVRIERS DE CHEZ WARGNY. — Les ouvriers licenciés de la fonderie H. Wargny sont invités à se rendre, lundi 29 juin, à 9 heures du *matin*, 25, *rue de la Vieille-Comédie*, où une importante communication sera faite.

Théâtres, Fêtes et Concerts

AU KURSAAL

COQUELIN CADET dans « l'Abbé Constantin » et le « Médecin malgré lui »

La représentation de gala qui doit être donnée le mercredi 1er juillet, au Théâtre Kursaal, comprendra la délicieuse comédie de Ludovic Halévy et Decourcelle « Le Médecin malgré lui », une des meilleures pièces de Molière.

Nous avons dit quels soins M. Henry Hertz, l'intelligent directeur de cette tournée, avait su apporter à la composition de la troupe qui accompagne Coquelin Cadet.

Voici, en effet, les noms que nous relevons dans la distribution de l'*Abbé Constantin* : MM. Perny, Brun, Dauriac, Ferrat, Mmes Lacroix Delia, Lérand, Dinard, dans le *Médecin malgré lui*, lui, Sganarelle, ce sera Coquelin cadet, si désopilant dans ce rôle qu'il interprète à la Comédie-Française.

Avec un tel ensemble, on peut être certain d'assister là à une soirée de tout premier ordre, puisque, *outre l'intérêt des deux pièces qui constituent* un spectacle éminemment de famille, nous aurons encore une interprétation tout à fait supérieure.

« CLAUDINE A PARIS »

La retentissante *Claudine à Paris*, l'œuvre si originale et si piquante de Willy, va enfin nous être *prochainement* révélée par les soins de M. Patris, l'artiste-impresario qui nous amènera la même troupe d'élite qui vient de fournir une série triomphale à Bruxelles, Lyon, Bordeaux et Marseille. Toute la presse a constaté le double et très brillant succès de l'œuvre et de l'interprétation. Rarement on vit au théâtre pareille affluence. On se croyait revenu aux beaux jours de *Cyrano* et de l'*Aiglon*.

Nous reparlerons des deux représentations extraordinaires qui seront données de cette Claudine inquiétante et suggestive, exquise et perverse, qui sera interprétée par la jolie Biana Duhamel, la triomphante créatrice de Miss Helyett. L'interprétation qui est de premier ordre nous *permettra d'applaudir*, à côté de la charmante étoile, M. Dieudonné, l'éminent artiste du Vaudeville. On le voit, ces deux représentations constitueront deux représentations de grand gala.

LA SOCIETE DE MUSIQUE

Le « Bulletin de la Presse locale et parisienne » de la société de Musique de Lille contenant tous les compte-rendus de concerts et les articles de journaux s'y rapportant, est en vente à la librairie Tailliandier, rue Faidherbe, et chez les principaux marchands de musique de Lille, Roubaix, Tourcoing et Douai. Prix du fascicule : 0 fr. 75. Un seul tirage à 500 exemplaires.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MONS-EN-BARŒUL

ACCIDENT DE TRAVAIL. — M. Auguste Caplette, 40 ans, menuisier, demeurant rue Emile-Zola, 14, à Mons-en-Barœul, employé chez MM. Vandenabeele et Dissaux, était occupé, dans le chantier de ces derniers, à transporter des planches, lorsque plusieurs de celles-ci vinrent à lui tomber sur le pied gauche, lui occasionnant de profondes blessures.

Après avoir reçu les soins du docteur Acheray, le blessé a été reconduit à son domicile.

FETE COMMUNALE. — A l'occasion de la fête communale de Mons-en-Barœul, tous les estaminets sont autorisés à rester ouverts pendant la nuit du lundi 29 juin au mardi 30.

LOMME

VAGABONDAGE. — Dans la nuit du vendredi 26 au samedi 27 juin, les gardes Henri Dorme, brigadier, Butin et Lesage, faisant leur ronde de nuit vers 1 heure du matin dans les champs au sujet des vols de pommes de terre, ont arrêté deux individus dissimulés derrière une haie, sans argent, et sans papiers. Ce sont : Schvrale Jean-Louis, 42 ans, et Cuvelier Denis, 60 ans, tous deux ouvriers de ferme ; l'un né dans l'Oise et l'autre dans les Ardennes. Les malfaiteurs ont été reconduits à la prison de Lomme ; un *seul a été conduit devant* M. le Procureur par le sous-brigadier Butin ; l'autre a été mis en liberté, vu son grand âge.

LE VOL. — Dans la nuit du 20 au 21 juin, des malfaiteurs ont volé pour environ 20 fr. de liqueurs et d'étoffes chez les époux Cazier-Mullier, cabaretiers à Lomme, au lieu dit : « Au Chant des Oiseaux », pavé de la Millerie. Les voleurs avaient une baladeuse et se dirigèrent sur Canteleu. D'après les traces, les gendarmes et les gardes font des recherches.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

LES PROCESSIONS A DUNKERQUE

Comme nous l'avons annoncé, M. le Préfet du Nord avait interdit toute manifestation religieuse dans la rue, à Dunkerque.

Néanmoins, hier après-midi les cléricaux ont tenté à la sortie des églises des manifestations religieuses. De nombreux contre-manifestants sont intervenus, et des bagarres se sont produites dans les rues.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

L'ordre était assuré par le 110e d'infanterie, des gendarmes de Dunkerque, de Lille, d'Hazebrouck et de Valenciennes et deux escadrons du 21e dragons.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

FUNERAILLES. — Les funérailles civiles du jeune Lucien Deslinières, fils du citoyen G. Deslinières, ont eu lieu, hier, à 3 heures du soir, au milieu d'une assistance considérable.

Au cimetière, notre ami et collaborateur L. *Proër, de Fresnes, a prononcé*, au nom du Parti, un discours qui a produit une vive émotion.

BAGARRE NOCTURNE. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit et demi, les agents Wattiez et Moreau, *de patrouille*, entendaient le bruit d'une violente querelle rue Derrière-les-Murs. Ils s'y rendirent et aperçurent, à l'angle de la rue de Lille, un groupe de cinq ou six individus, vociférant, qu'ils prièrent de se calmer.

Il leur fut répondu par des injures et l'agent Wattiez, ayant voulu arrêter un des tapageurs, ce fut le signal d'une mêlée dont le prisonnier profita pour décamper, ce pendant que l'on tombait à bras raccourcis sur la police.

Enfin, *force* resta à la loi et les frères Adam Eugène, 35 ans, et Louis, 39 ans, inculpés de violences et rébellion, furent conduits au poste et mis, après un court séjour au violon, à la disposition du parquet.

L'enquête continue et aboutira, vraisemblablement, à d'autres arrestations.

ŒUVRE DES PATRONAGES LAIQUES. — On nous communique la note suivante :

Les nombreuses adhésions parvenues au cercle d'études sociales ont montré combien l'œuvre était attendue à Valenciennes.

Les avantages que nous indiquions récemment lui ont amené de nouvelles recrues. En effet, l'œuvre s'adresse au jeune homme, à l'apprenti, au soldat, au travailleur du cerveau et des bras riches ou pauvres, à *tout citoyen libre et digne* de ce nom, respectueux de la justice et des institutions républicaines, non par crainte de la répression, mais par amour du bien et capable de participer avec intelligence à l'organisation de la société. Pour en permettre l'accès à tous, les statuts distinguent des membres donateurs qui versent au moins 50 francs, des membres honoraires dont les cotisations sont de 12 francs par an, et des membres actifs avec cotisation de 3 francs par an, payables par mensualités. Les cotisations ne sont exigibles qu'à l'âge de 18 ans, et facultatives de 16 à 18 ans. Mais les droits des différents adhérants sont les mêmes, quel que soit le titre auquel ils souscrivent. Les membres nouveaux ne sont admis que sur présentation de deux membres actifs après publicité de quinze jours dans les locaux du cercle et décision du comité.

Dans son programme, le cercle comprend l'organisation de cours, au mieux de causeries familières, de conférences publiques et privées, de lectures dramatiques, de fêtes et distractions pour atteindre ainsi son but qui est de réunir des jeunes gens, d'assembler leurs efforts vers la réalisation de l'idéal laïque et de contribuer, par la libre communication des idées et leur discussion en *toute indépendance à l'expansion* de la foi démocratique et républicaine.

NOS ARTISTES. — M. Raymond Pech, un de nos concitoyens, ancien élève de nos Académies, a obtenu le deuxième second grand prix de Rome (composition musicale).

Toutes nos félicitations.

POUR LES VITRIERS. — Les jeunes Brumebarbe Léon, 11 ans, et Bouqueau Charles, même âge, sont inculpés d'avoir brisé un réverbère place Saint-Géry.

Procès-verbal leur a été dressé par la police locale.

CONDE

CHEVAL EMBALLE. — Samedi, dans la Grande-Rue, M. Wargnies, de Thivencelles, passait avec sa voiture, lorsque tout à coup le cheval s'emballa et alla se jeter dans la vitrine de M. Dumoulin, fils commerçant.

Deux enfants auraient été écrasés sans l'intervention de M. Dumoulin, qui parvint à les écarter.

C'est M. Apollon Riche entrepreneur à Fresnes qui arrêta le cheval et évita ainsi de graves accidents. Les dégâts sont de 150 francs environ.

ODOMEZ

CHEVAL RETROUVE. — M. Heulle, de Notre-Dame-au-Bois, avait constaté la disparition de son cheval, samedi matin, et l'avait recherché en vain. Heureusement, M. Delangre, facteur, en faisant sa tournée, vit la pauvre bête, qui se noyait dans un fossé. Il put, avec l'aide de quelques passants, retirer l'animal de sa triste situation.

VICQ

VACHE FURIEUSE. — Une vache, devenue tout à coup furieuse, s'est jetée sur la vachère, Marie Richard, qui venait traire, au Marais.

L'animal s'acharna sur sa victime, lui labourant la poitrine de ses cornes.

L'état de Marie Richard serait grave.

MAING

POUR LA LAIQUE. — Sur la proposition de M. Plichon, le sympathique maire de Maing, le Conseil municipal a voté un crédit pour donner des prix spéciaux aux 30 lauréats du certificat d'études de 1902 et 1903.

La distribution aura lieu le 14 juillet.

VIEUX-CONDE

AU VOLEUR ! — Des maraudeurs restés inconnus ont, une de ces dernières nuits, volé des légumes *dans les jardins* de MM. Liétard Edouard, rue de Jemmapes, et Vilain Alma, rue Dervaux.

DENAIN

PARTI ! — *Une plainte a été déposée à la gendarmerie* par Marie Thiéry, femme Hourdequin, débitante, rue de Valenciennes, contre un de ses locataires, Désiré Goubet, 21 ans, commissaire à Lourches, qui est parti lui laissant 26 francs de loyer impayés et après avoir enlevé différents objets mobiliers. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

TAISONS-NOUS. — Procès-verbal pour ivresse, outrages et menaces à agents dans l'exercice de leurs fonctions, a été dressé contre Légère Pierre, âgé de 19 ans, usinier, demeurant rue de la Pyramide.

Il a été écroué à la prison de Valenciennes.

PATRONAGE LAIQUE. — Le comité d'administration de la Société des patronages laïques informe les pères de famille habitant la ville que le Patronage laïque, créé rue Désaudrouins, propriété Caron-Mériaux, sous les auspices de la Municipalité, avec le concours des membres de l'enseignement laïque et de personnes amies de cet enseignement ouvrira ses salles aux jeunes gens tous les dimanches, de 4 à 7 heures, jusqu'au 1er octobre, et de 3 à 6 heures, du 1er octobre au 1er avril de chaque année, à partir du 5 juillet prochain.

Par exception, ce 5 juillet, en raison du concours festival, le patronage laïque s'ouvrira seulement à 5 heures du soir.

DOUCHY

AUX URNES ! — En raison de la démission de M. Béra, maire, et de quatre vacances existant dans le Conseil, des élections complémentaires auront lieu le dimanche 12 juillet prochain.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FRAIS-MARAIS

AU FEU ! — La nuit dernière, vers minuit, un four s'étant ouvert à la verrerie Chapuy, le verre en fusion s'est répandu sur le sol et a causé un commencement d'incendie dont on s'est rendu maître avec le concours du personnel et de la pompe de l'usine.

Les dégâts sont de médiocre importance ; il n'y a eu qu'une partie de la toiture légèrement endommagée.

FLINES-LES-RACHES

GARDEZ-LES BIEN. — M. Auguste Dupuis, demeurant à Flines, est, par arrêté de M. le sous-préfet de Douai, agréé et commissionné comme garde particulier des propriétés, droits de pêche et de chasse que M. Achille Larose possède à Flines.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

SOLESMES

INAUGURATION. — La commission des fêtes s'étant réunie à la mairie, a décidé, en principe de fixer au 23 août la date de l'inauguration de l'hôtel de ville. La chose sera officielle d'ici peu croyons-nous.

En ce qui concerne les festivités qui marqueront cette date, la Commission a paru se ranger à l'idée d'un festival. On inviterait également quelques compagnies de pompiers, des groupes d'anciens militaires et de mutualistes.

Un banquet par souscription publique aurait lieu ensuite dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville. Les pauvres ne seraient pas oubliés. Des secours en nature et en argent leur seront distribués dans la matinée.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

FOURMIES

POUR LES PAUVRES. — Monsieur N. A. a versé au Bureau de bienfaisance une somme de quatorze francs, montant d'une transaction survenue à la suite d'un différend avec autrui.

La commission administrative du Bureau les remercie.

TRELON

CES CURES ! — Un cas d'intransigeance cléricale, qui n'est pas pour rehausser le prestige chancelant des représentants de la religion catholique vient de se produire dans les circonstances suivantes.

Le 14 juin mourait à Liessies, près de Trélon, M. Rousseau, célibataire, vivant en ce village en compagnie d'une servante. A la veille de sa mort, M. Rousseau demanda un prêtre afin de se confesser, le curé de la paroisse se rendit auprès du moribond, mais pour lui déclarer qu'il ne le confesserait qu'après qu'il aurait mis sa servante à la porte.

Cette dernière, outrée de l'attitude et des prétentions de l'ensoutané, riposta vivement que lui aussi vivait en compagnie d'une servante, sans qu'elle même s'occupât de ce qui se passait chez lui. Fureur du prêtre qui partit la bouche pleine de menaces et sans accomplir l'œuvre de son ministère.

Le lendemain Rousseau était mort ; et comme d'après son testament on devait l'inhumer à Trélon, dans un caveau de famille, on le transporta dans cette localité ; et il fut convenu avec le curé doyen, qu'un service religieux aurait lieu mardi après-midi.

Mais on comptait sans l'acrimonie du curé de Liessies qui écrivit une lettre *motivée* au doyen de Trélon, demandant l'interdiction des cérémonies religieuses. En effet, M. le doyen qui avait promis son concours, le refusa à la dernière heure, et c'est ainsi que le sieur Rousseau fut enterré civilement, après refus des autorités ecclésiastiques et de Liessies et de Trélon, et le jeudi suivant. L'opinion publique fait des gorges chaudes de l'attitude intransigeante des prêtres qui se disant *les représentants ici-bas d'un dieu de bonté* et de miséricorde, devraient au moins pardonner, comme le christ pardonna à tous, même à la femme adultère.

L'apostolat des prêtres n'est que de surface ; et ils se soucient comme d'une guigne de sauver une âme de leur chimérique enfer, à moins que l'intéressé n'y mette le prix ; il y a avec le ciel des accommodements !

PRIS AVEC DE L'EAU

l'incomparable apéritif

BANYULS-TRILLES

très soigneusement préparé avec du **VIEUX VIN de BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA** et unanimement recommandé par le corps médical.

DESALTERE
IMMEDIATEMENT et AGREABLEMENT

C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ
par excellence

qui devrait être journellement consommé, soit chez soi, soit au Café, par toutes les personnes soucieuses de leur santé.

Exiger l'étiquette sur la Bouteille

PAS-DE-CALAIS

LENS

GROUPE SOCIALISTE. — Le groupe socialiste, qui a son siège chez le citoyen Huleux, conseiller municipal de Lens, s'est réuni samedi soir, à sept heures, sous la présidence du citoyen Evrard, secrétaire général des groupes de la région.

Les comptes de gestion du trésorier Huleux ont été approuvés.

Puis l'assemblée a chargé le citoyen Evrard de demander aux secrétaires de groupes de bien vouloir effectuer le versement des timbres perçus ou de retourner ceux restant disponibles.

LES VOLEURS DE METAUX. — L'instruction de l'affaire des vols de métaux dans laquelle sont impliqués une dizaine d'individus se poursuit à Béthune.

De nombreux témoins ont été cités à comparaître aujourd'hui devant le juge.

L'affaire viendra à une prochaine audience correctionnelle.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal de Lens se réunira samedi prochain, 4 juillet, à la mairie.

La commission des finances se réunira la veille. Nous ferons connaître, dans un prochain numéro, l'heure et l'ordre du jour de ces réunions.

LES FILLES D'EVE. — Une jeune femme de mœurs plutôt légères causait, vendredi soir, du scandale dans la rue du Chapitre. Aux représentants de la force publique, qui l'engageaient au calme, la fougueuse fille d'Eve a répondu en égrenant un chapelet d'injures à l'égard des agents. D'où procès verbal.

DOURGES

LA PROTECTION DES ENFANTS. — Le maire de Dourges a l'intention de faire distribuer dans sa commune des petits opuscules contenant des conseils aux mères de famille pour l'élevage des enfants au biberon et l'époque de leur sevrage. Nous avons pu nous procurer une de ces brochures signées du docteur Alexandre, qui contiennent sous une forme tout à fait simple, les indications nécessaires pour abaisser autant qu'il est possible la mortalité infantile si terrible dans notre pays. En effet, tandis que la moyenne des décès en France pendant la première année de l'existence est de 80 à 90 pour 1000, elle atteint dans certaines villes voisines jusque 374 pour mille, soit presque les deux cinquième. Différents tableaux indiquant les proportions dans lesquelles le lait doit être coupé, le nombre de tétées, les augmentations normales du poids des enfants, l'évolution dentaire, etc. sont accompagnés de notice explicatives très intéressantes. Les mères de famille y trouveront certainement beaucoup de profit et pourront de la sorte éviter à leurs bébés les accidents mortels qu'occasionne une alimentation trop abondante ou mal appropriée a des estomacs si faibles. Nous ne pouvons que féliciter le maire de Dourges de son initiative, il a prouvé une fois de plus combien il s'intéresse au bonheur des ouvriers en les aidant à protéger ce qu'ils ont de plus cher au monde : leurs enfants.

HARNES

VOL D'UNE MONTRE. — Une montre en argent, *d'une valeur de 35 francs, a été volée à M. Dragon*, mineur, par un nommé Joseph Labitte, manœuvre.

Labitte a pris la montre et... la fuite.

OIGNIES

PROCES VERBAL. — Le garde Doyen a verbalisé contre Caliot Henri, âgé de 19 ans, et Franquenouille François, âgé de 18 ans, pour maraudage de cerises.

CARVIN

SUCCES SCOLAIRE. — Notre école publique de filles, dirigée par Mme Thomas, vient encore de se signaler par un nouveau succès.

Mlle Marie Carpentier, fille de notre honorable contrôleur des contributions indirectes, vient de subir avec avantage les examens du brevet de capacité. Félicitations.

NECROLOGIE. — Le prolétariat minier de la section syndicale de Carvin vient de perdre un de ses plus anciens et plus dévoués militants, le camarade Désiré Boutry, qui vient d'être enlevé après une cruelle et longue maladie.

Boutry était un des fondateurs du Syndicat à Carvin.

Ses funérailles ont eu lieu mercredi, à 4 heures, au milieu d'une affluence considérable.

Des discours ont été prononcés par le citoyen Devinck, vice-président de la Société de secours mutuels « Les Amis Réunis », par le citoyen